

Procès-verbal de la 285<sup>e</sup> réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle d'audiences publiques, bureaux de la CCEA, au 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 28 janvier 1999, à compter de 8 h 30.

---

Présents :

Mme. A.J. Bishop, présidente de la séance  
 M. C.R. Barnes  
 M. Y.M. Giroux  
 M. A.R. Graham

Absent:

M. A.J. Carty

P. Marchildon, secrétaire  
 A. Nowack, conseillère juridique principale par intérim  
 B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont M. Duncan, P. Elder, J. Harvie, R. Irwin, R. Leblanc, M. Measures, B. Parsons, C. Poirier, M. Taylor, P. Thompson et P. Webster.

#### Président et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la séance, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire de la séance; le chef du Groupe des services à la Commission fait fonction de rédacteur du procès-verbal.

#### Ouverture de la séance

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 99-01) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient être soulevées.

3. Le secrétaire fait observer que, depuis la réunion du 17 décembre 1998, les documents BMD 99-01 à BMD 99-14 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A du présent procès-verbal.

#### Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour révisé, BMD 99-02.1, est adopté tel que présenté.

DÉCISION

Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion du 24 février 1999 de la Commission

5. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui doit se tenir le 24 février 1999; réf. : BMD 99-03.1. La présidente fait observer que les points touchant EACL (Chalk River) ont été supprimés.

Présentation des commissaires

6. La présidente présente les commissaires et fournit une courte biographie de M. Alan R. Graham, qui a été nommé commissaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et assiste à ce titre à sa première réunion.

Procès-verbal de la 284<sup>e</sup> réunion de la Commission, tenue le 17 décembre 1998

7. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, avec l'abstention de M. Graham, la Commission approuve le procès-verbal de la 284<sup>e</sup> réunion; réf. : BMD 99-04.

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

8. La Commission reçoit, à titre d'information, le rapport des questions découlant des réunions précédentes, dont la liste est donnée dans le BMD 99-05.

Rapport des faits saillants

9. Les commissaires passent en revue le rapport des faits saillants n° 1999-1 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. : BMD 99-06 et BMD 99-06.1.

Réacteurs de puissance : Les agents font une mise à jour en utilisant les BMD et ajoutent que le conseil municipal de Pickering traitera, lors de sa prochaine réunion, de la protection contre l'incendie à la centrale nucléaire de Pickering.

La présidente discute avec les agents d'un événement survenu récemment à la centrale de Pickering, mettant en cause une fuite d'eau lourde. Les agents signalent avoir besoin de plus de temps pour préparer un rapport sur l'incident.

Réglementation des matériaux nucléaires : Les commissaires examinent avec les agents la question du système de drainage en

puits JEB de COGEMA ainsi que les points notés dans le rapport des faits saillants; réf. : BMD 99-06.1. En réponse à une question d'un commissaire sur l'utilisation du radium dans les cadrans de montre, les agents indiquent qu'on ne fabrique plus de montres à cadran contenant un composé lumineux au radium, mais que des montres anciennes au radium sont toujours portées. Ils font également observer que la dose probable à la personne qui porte une telle montre est estimée à 1 % de la dose permise à un membre du public. En ce qui a trait à l'incident de nature radiographique qui est survenu près de Dryden (Ontario), la présidente a fait observer que l'incident semble ne pas avoir été signalé pendant deux ans. Les agents fourniront une mise à jour sur l'incident lorsqu'ils auront achevé leur rapport.

SUIVI:

M. Duncan

### État des questions juridiques

10. Les commissaires passent en revue avec la conseillère juridique principale par intérim le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. : BMD 99-07.

### Prochaines réunions de la Commission

11. Les prochaines réunions de la Commission se tiendront les 24 février et 25 mars 1999, à Ottawa (Ontario); les dates limites de réception des mémoires pour ces réunions sont le 3 février et le 4 mars 1999, respectivement.

### Société d'énergie du Nouveau-Brunswick - Installation de gestion des déchets radioactifs solides de Point Lepreau

12. La présidente fait état que M. Graham, lui ayant déclaré hors séance que le fait d'avoir été ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick de 1991 à 1998 pourrait entacher d'une apparence de partialité sa participation aux discussions ou décisions concernant Énergie NB, ne participera pas à ces discussions ou décisions pendant deux ans jusqu'en mai 2000. (M. Graham quitte la séance.)

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande en utilisant le BMD 99-08.

(Suite au point 19)

(M. Graham revient à la séance.)

### British Columbia Cancer Agency

13. Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande présentée par la British Columbia Cancer Agency, visant le renouvellement du permis d'exploitation de l'accélérateur de particules à vocation

médicale du Fraser Valley Cancer Centre, situé à Surrey (Colombie-Britannique); réf. : BMD 99-09. (Suite au point 20)

#### Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais

14. Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande, présentée par le Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais, visant le renouvellement du permis d'exploitation de l'accélérateur de particules à vocation médicale, situé à Gatineau (Québec); réf. : BMD 99-10. (Suite au point 21)

#### Ontario Hydro - Centrales nucléaires A et B de Pickering

15. Les commissaires reçoivent pour étude préliminaire un exposé de G.C. Andognini, accompagné de R.J. Strickert, G. Preston et B. MacTavish, sur la demande présentée par Ontario Hydro concernant le renouvellement des permis d'exploitation de ses centrales Pickering A et B, situées à Pickering (Ontario). G.C. Andognini fait un exposé en utilisant le BMD 99-12.1A, qui décrit le rendement du secteur nucléaire d'Ontario Hydro (OHN) au cours de la dernière période d'autorisation. B. Strickert, accompagné de J. Coleby, J. Froats et C. Sellers d'OHN, de D. Milton du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de J. Blair de la Society of Ontario Hydro Professional and Administrative Employees, poursuit l'exposé au nom d'Ontario Hydro en utilisant l'aperçu contenu dans le BMD 99-12.1. B. Strickert passe en revue les opérations à la centrale de Pickering, le rendement des programmes et opérations clés, l'état de la centrale Pickering A, et les défis qu'affronte cette centrale. Il conclut que l'installation est exploitée en toute sécurité et continuera de l'être; il demande le renouvellement des permis d'exploitation des centrales Pickering A et B pour une période de deux ans.

Les commissaires traitent avec les représentants d'Ontario Hydro un certain nombre de questions, notamment la sécurité industrielle, le financement provenant du conseil d'administration d'Ontario Hydro et les relations de travail.

Les agents de la CCEA font ensuite un exposé sur la demande de renouvellement de permis en utilisant le BMD 99-12 et les acétates jointes. Ils résument leur rapport et passent en revue les questions de rendement des centrales, y compris l'entretien, la formation, la gestion de l'organisation et les facteurs humains. Ils recommandent que la Commission fasse l'étude préliminaire de la demande de renouvellement des permis d'exploitation des centrales Pickering pour une période de deux ans.

Les commissaires discutent plus en détail avec les demandeurs de certains sujets, y compris l'opinion exprimée par les agents de la CCEA sur la soutenabilité des améliorations, les indicateurs de rendement, la sécurité, les doses au public, le calendrier d'entretien, les facteurs humains et les relations entre les travailleurs et la direction. D. Milton indique que les relations entre la direction et les employés se sont améliorées et que la plupart des griefs sont maintenant traités au niveau local. J. Blair indique également que les relations avec l'employeur se sont améliorées et que des mesures correctives sont maintenant en place. En réponse à une question d'un commissaire au sujet de l'étalonnage et des lacunes signalées dans le rapport des agents de la CCEA, Ontario Hydro indique qu'elle tente de résoudre ces problèmes grâce à la formation, mais qu'il reste du travail à faire à cet égard. Les agents de la CCEA indiquent que ces questions feront l'objet d'autres évaluations au cours des deux prochaines années. En réponse à une question de la présidente concernant le tableau à la page v du résumé du rapport des agents de la CCEA, qui indique que la plupart des points sont acceptables sous certaines réserves, G.C. Andognini indique qu'une réponse sera fournie lors de la réunion de mars.

I. Kock, de l'association Durham Nuclear Awareness (DNA), fait un exposé sur la demande d'Ontario Hydro en utilisant le BMD 99-12.2. Elle résume sa présentation écrite en déclarant que la centrale Pickering A devrait demeurer hors service et que la centrale Pickering B devrait être mise hors service jusqu'à ce que les questions de protection contre l'incendie soient réglées. Elle indique qu'un changement quantifiable, associé à des objectifs cibles qui seraient précisés dans le permis, devrait être imposé concernant les améliorations à apporter aux centrales. I. Kock passe en revue des questions avec les commissaires, y compris le déclassement et le besoin de plans et de garanties financières, les dangers d'incendie et le besoin d'assurer la conformité aux codes, les risques de séismes, les mesures de lutte contre la moule zébrée, la planification d'urgence et les mesures d'avertissement des résidents de la localité, les questions d'examen environnemental, notamment la présence de tritium dans les nappes d'eau souterraines, les émissions des condensateurs en laiton, ainsi que l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs.

En ce qui a trait à la décharge des rejets radioactifs durant un incident, les agents de la CCEA indiquent qu'ils ne s'opposent pas à une décharge précoce, mais que la proposition n'a pas été étudiée de façon adéquate et qu'une analyse plus détaillée s'impose pour confirmer que cette stratégie entraînerait bien des réductions de dose. Les agents ajoutent que le travail sera achevé d'ici à l'été de 1999. En

ce qui a trait à la consultation entre Ontario Hydro et l'association DNA, I. Kock indique qu'elle dispose de la majeure partie de l'information, mais qu'elle a des préoccupations au sujet du processus suivi pour l'examen environnemental récent, à savoir que la portée et les modalités de l'examen ont été arrêtées sans que la DNA ait été invitée à y participer. En réponse à une question d'un commissaire au sujet des mesures de planification d'urgence et de notification des résidents de la localité, Ontario Hydro indique qu'elle examine ces questions de concert avec l'Organisation des mesures d'urgence de l'Ontario (OMUO) et qu'elle souhaite obtenir des instructions de cette organisation. Elle fait également observer que les opinions des membres du public diffèrent selon le sujet étudié, et qu'il est donc plus difficile de s'entendre sur la question de la sirène d'avertissement; toutefois, elle accepte d'installer des sirènes si l'OMUO l'exige. En ce qui a trait à la question du câble isolé au PVC à la centrale Pickering A, Ontario Hydro indique que le câble serait remplacé graduellement, en fonction des impératifs de sûreté. Relativement à la présence de tritium dans les nappes d'eau souterraines, Ontario Hydro indique que deux approches sont en place et ont été soumises au ministère de l'Environnement de l'Ontario. Ontario Hydro a lancé un programme de surveillance sur le site pour comprendre le déplacement de l'eau des nappes souterraines du site. En réponse aux préoccupations de I. Kock sur les processus de la Commission, la présidente indique que de nouvelles procédures sont en cours d'élaboration conformément à la nouvelle loi et que I. Kock pourrait écrire au secrétaire de la Commission pour lui faire part de ses opinions et suggestions. Pour conclure, la présidente fait observer que le démarrage des tranches de la centrale Pickering A est une question distincte et qu'elle ne sera pas traitée dans le cadre de la demande de renouvellement.

Les commissaires reçoivent aux fins d'étude un mémoire de la Ville de Pickering au sujet de la demande de renouvellement; réf. : BMD 99-12.3.

Les commissaires reçoivent aux fins d'étude un mémoire de S. Kleinau, de l'association Citizens for Renewable Energy, au sujet de la demande de renouvellement; réf. : BMD 99-12.4.

(Suite au point 23)

(La séance est suspendue de 10 h 45 à 11 h)

Ontario Hydro - Nouveaux permis demandés en raison du changement de propriété

16. Les commissaires reçoivent pour étude préliminaire un exposé de R. Osborne, d'Ontario Hydro, sur la demande présentée par Ontario Power Generation Inc., de Toronto (Ontario), visant l'obtention de permis d'exploitation pour les installations nucléaires qu'exploite actuellement Ontario Hydro; réf. : BMD 99-11.1.

R. Osborne discute de la portée de la demande, des questions d'autorisation d'installations nucléaires, de la structure projetée de la société, des qualifications du nouveau titulaire de permis et de la restructuration du marché de l'électricité. Pour conclure, il fait observer qu'un engagement à l'égard de la sûreté est primordial et il demande que la Commission délivre les nouveaux permis à Ontario Power Generation Inc. En réponse à une question de la présidente sur le fonctionnement du conseil d'administration de Power Generation Inc., R. Osborne indique que le processus actuel, qui comprend un sous-comité chargé des questions nucléaires, sera maintenu, mais qu'un comité global de surveillance nucléaire sera établi. Il fait observer que ce changement signifie que les questions nucléaires sont traitées à part des autres questions et qu'elles attireront donc plus d'attention. En réponse à une question d'un commissaire sur la façon dont seront traitées les questions liées à la sûreté, lorsqu'il y a conflit avec les questions de production, R. Osborne passe en revue les liens entre les nouvelles sociétés qui seront créées. Il indique que l'on continuera d'aplanir les divergences, mais que les questions de sûreté demeureront primordiales.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande de nouveaux permis en utilisant le BMD 99-11 et les acétates jointes. Ils passent en revue des questions comme l'exploitation sûre des installations, la fiabilité de l'alimentation en électricité provenant de l'extérieur, les examens environnementaux et le programme intégré d'amélioration. En ce qui a trait à la question de la fiabilité du réseau à des fins de sûreté, R. Osborne indique que des accords préliminaires ont été élaborés et seront en place bien avant la transition au libre marché. En réponse à une question d'un commissaire sur la vente possible des installations dans l'avenir, R. Osborne indique que la nouvelle compagnie devra se dessaisir des installations et qu'après dix ans, elle ne possédera pas plus d'un tiers du marché de la production d'électricité - par rapport à environ 80 % actuellement. Les méthodes pour ce faire restent à établir, mais au fil du temps, la société se dessaisira des installations de production d'électricité. La présidente signale les préoccupations exprimées par les organismes de réglementation nucléaire des pays occidentaux quant aux effets de la déréglementation des marchés de l'électricité, entre autres le fait que la concurrence engendrée pourrait entraîner une réduction des

ressources consacrées aux questions liées à la sûreté. R. Osborne indique que les opérations nucléaires constituent seulement un secteur de la société Ontario Power Generation Inc. et que la sûreté nucléaire demeurera toujours la principale considération. En réponse à une question sur le déclassement et le financement, R. Osborne indique qu'un fonds distinct a été établi pour le déclassement.

Les commissaires reçoivent aux fins d'étude un mémoire de S. Kleinau, de l'association Citizens for Renewable Energy, sur la demande de permis; réf. : BMD 99-11.2.

(Suite au point 22)

#### Comités consultatifs

17. Les commissaires reçoivent pour information le rapport sur les activités des comités consultatifs et des conseillers médicaux; réf. : BMD 99-13.

#### Comité consultatif de la sûreté nucléaire (CCSN)

18. Les commissaires reçoivent pour information les commentaires du CCSN sur le programme des indicateurs de rendement de la CCEA pour les réacteurs de puissance canadiens; réf. : BMD 99-14.

(La séance se poursuit à huis clos à 11 h 45, en l'absence de M. Graham)

#### Société d'énergie du Nouveau-Brunswick - Installation de gestion des déchets radioactifs solides de Point Lepreau (suite du point 12)

#### DÉCISION

19. Ayant reçu et entendu les mémoires et les exposés du demandeur et des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance d'un permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'installation de gestion des déchets radioactifs solides de Point Lepreau, située à Lepreau (Nouveau-Brunswick), pour une période de deux ans se terminant le 31 janvier 2001.

(M. Graham rejoint la séance).

#### DÉCISION

#### British Columbia Cancer Agency (suite du point 13)

20. Ayant reçu et entendu les exposés des agents de la CCEA, la Commission, avec l'abstention de M. Graham, approuve la délivrance d'un permis d'exploitation d'un accélérateur à la British Columbia Cancer Agency, pour le Fraser Valley Cancer Centre, situé à Surrey (Colombie-Britannique), pour une période indéterminée.



Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais (suite du point 14)DÉCISION

21. Ayant reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission, avec l'abstention de M. Graham, approuve la délivrance d'un permis d'exploitation d'un accélérateur au Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais, situé à Gatineau (Québec), pour une période indéterminée.

Ontario Hydro - Nouveaux permis demandés en raison du changement de propriété (suite du point 16)

22. Ayant reçu et entendu les mémoires et les exposés du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission fait l'étude préliminaire de la demande présentée par Ontario Hydro visant la délivrance de permis d'exploitation d'installations nucléaires pour les périodes visées et les installations de Ontario Power Generation Inc., de Toronto (Ontario).

ÉTUDE  
PRÉLIMINAIREOntario Hydro - Centrales nucléaires Pickering A et B (suite du point 15)

23. Ayant reçu et entendu les mémoires et les exposés du demandeur, des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission fait l'étude préliminaire de la demande présentée par Ontario Hydro visant des permis d'exploitation de réacteurs nucléaires pour les centrales Pickering A et B, situées à Pickering (Ontario).

ÉTUDE  
PRÉLIMINAIREProchaine réunion de la Commission

24. La prochaine réunion de la Commission aura lieu à Ottawa, le 24 février 1999.

Clôture de la séance

25. La séance est levée par consensus à 12 h 02.

---

 Présidente

---

 Rédacteur du procès-verbal

---

 Secrétaire